

Distr.
LIMITEE

TD/B/CN.1/L.3
23 octobre 1992

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Commission permanente des produits de base
Première session
Genève, 19 octobre 1992
Point 3 de l'ordre du jour

ELABORATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION PERMANENTE

Projet de conclusions concertées présenté par le Président

Conformément au texte intitulé "Un nouveau partenariat pour le développement : l'Engagement de Carthagène", adopté par la Conférence à sa huitième session, les membres de la Commission permanente des produits de base, en se fondant sur la décision 398 (XXXVIII) du Conseil dont l'annexe B contient le mandat de la Commission, se sont mis d'accord sur le programme de travail suivant pour la période allant jusqu'à la prochaine session de la Conférence.

A. Situation et perspectives dans le domaine des produits de base

1. Etude des facteurs qui influent sur les marchés de produits de base, en vue notamment de réduire les distorsions;
2. Etude des moyens d'améliorer à moyen terme les débouchés pour les produits de base;
3. Analyse de l'expérience des pays afin de concevoir des mesures rationnelles, compatibles et cohérentes aux niveaux national et international;
4. Analyse de l'évolution des prix et du commerce.

B. Contribution à l'amélioration du fonctionnement des marchés de produits de base

1. Etude des moyens d'accroître la transparence des marchés, notamment grâce à une amélioration de l'information et des statistiques;

2. Etude des moyens de renforcer la coopération entre producteurs et consommateurs;
3. Etude des moyens de supprimer les obstacles au commerce des produits de base, y compris ceux qui découlent de considérations écologiques;
4. Etude des moyens d'accroître l'efficacité et l'utilisation des mécanismes mis en place pour la gestion des risques liés aux fluctuations des prix des produits de base.

C. Mécanismes de financement compensatoire

1. Etude des problèmes posés par les déficits de recettes d'exportation des pays en développement dans le secteur des produits de base, ainsi que de l'évolution du financement compensatoire dans ce domaine.

D. Réduction de la dépendance excessive à l'égard des produits de base

1. Analyse de l'expérience des pays dans le domaine de la diversification horizontale et verticale et étude des possibilités de remplacement de cultures;
2. Etude des meilleurs moyens de parvenir à la diversification, compte tenu de la compétitivité, des tendances du marché, des débouchés;
3. Etude des moyens d'accroître la coopération pour renforcer les structures institutionnelles, encourager l'esprit d'entreprise et favoriser la diversification et le remplacement de cultures.

E. Promotion du développement durable dans le domaine des produits de base

1. Analyse de l'expérience des pays en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles dans le domaine de la production primaire;
2. Etude des liens entre la politique dans le secteur des produits de base, l'utilisation et la gestion des ressources naturelles et le développement durable;
3. Etude des problèmes écologiques propres à la production et à la transformation des produits de base, ainsi que des moyens d'améliorer l'accès des pays en développement aux sources internationales d'appui technique et financier et à des techniques écologiques pour résoudre ces problèmes;
4. Etude des moyens d'accroître la compétitivité des produits naturels présentant des avantages sur le plan écologique;
5. Etude des moyens de répercuter les coûts écologiques sur le prix des produits naturels et des produits de synthèse concurrents.

F. Coopération technique dans le domaine des produits de base

1. Etude des domaines dans lesquels la coopération technique devrait être renforcée.
-